

COMPTE RENDU CAPL B du 13 juillet 2016

- **Mouvement de mutation local au 01/09/2016** -

*La CGT tient à s'excuser pour la parution particulièrement tardive de ce compte rendu.
Les congés d'été n'ont pas permis de le publier plus tôt et nous en sommes désolés.*

Spécial CAPL

A peu de choses près, la même déclaration liminaire a été lue par les élus CGT dans les 2 CAPL devant traiter du même ordre du jour, à savoir, le mouvement local :

Déclaration liminaire des élus B de la CGT Finances Publiques 47

Sous effectifs supérieurs à 907 agents B administratifs (et 2327 en catégorie C), suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002, fermetures programmées de plus de 150 trésoreries, fusions des SIP, fusions des SIE, regroupements de SPF, créations de PCR, transfert de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018.

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Dans ce contexte, à la DGFIP, la catégorie B est particulièrement touchée puisqu'elle supporte aussi une bonne partie des suppressions d'emplois subit par la DGFIP depuis plus de 10 ans.

Cette année encore, l'administration va anticiper les suppressions d'emplois pour 2017 en recrutant à minima, En effet, les annonces du directeur lors du CTR du 07 juillet dernier prévoit déjà 1512 nouvelles suppressions d'emplois pour 2017, pour seulement 400 agents supplémentaires appelés sur les listes complémentaires ... En catégorie C uniquement !

Ces constats, à nouveau navrants cette année, nous amènent à la conclusion que la politique de réduction des effectifs telle qu'elle est menée, en totale contradiction avec l'intérêt général de l'Etat, conduira inévitablement à l'abandon de certaines missions. La DG ne pourra pas éternellement compter sur la bonne volonté de ses agents et de ses cadres. L'Etat ne pourra pas toujours demander plus à des agents épuisés, découragés et dont le travail n'est pas reconnu.

La CGT, formule une demande simple : que la direction réponde aux demandes légitimes de ses agents.

La responsabilité du Directeur Général est d'ouvrir des négociations sur les revendications des agents, et celle du ministre de décider l'arrêt des suppressions d'emplois, d'en créer de nouveaux, d'appeler les listes complémentaires, d'arrêter les restructurations et de prendre des mesures pour la reconnaissance de ses agents.

En tout cas, l'application du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ne peut être une solution. Sa mise en place dans la fonction publique fait suite au passage en force décidé par le 1^{er} ministre après la signature de 2 organisations syndicales minoritaires, mais n'améliorera pas la carrière des personnels. D'autant qu'il s'accompagne de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétion, Expertise et Engagement Professionnel) pour lequel, la CGT Finances Publiques réaffirme son opposition contre toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

Ce ne sera pas non plus avec l'annonce des lignes directrices de la DGFIP et, entre autres, son chapitre 4 « porter une attention particulière à chacun tout en veillant au bon fonctionnement collectif ».

Le DG parle de la légitimité des aspirations individuelles, changer de métier, progresser dans la carrière et bien sûr muter, mais aussi d'un besoin de faire évoluer les règles de gestion. Mais qui devra en faire les frais ? D'abord les nouveaux agents et ensuite les agents qui changent de grades. N'y a-t-il pas un risque que les agents refusent d'évoluer dans leur carrière pour ne pas perdre les règles de gestion auxquelles ils sont attachés. On se doute bien que l'évolution des règles de gestion ne sera pas favorable aux agents.

Concernant le mouvement de mutation en lui-même : le mouvement national de mutation 2016 pour la catégorie B est aussi catastrophique que les années précédentes. De plus, les personnels ont dû subir la modification des règles de gestion, imposées en force par le Directeur Général contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales : suppression du Mouvement Complémentaire, obligation pour les stagiaires de rester 3 ans dans leur spécialité ENFIP, fusion de RAN, diminution des choix mission/structure occasionnant une affectation moins fine.

Le blocage du mouvement, qui persiste et s'accroît, a des conséquences directes sur la vie des agents, sur leurs possibilités de se projeter, fonder un foyer ou rejoindre leur famille, leur département d'origine ou la résidence de leur choix.

Nous réitérons avec force notre demande de régularisation des ALD sur leur poste ainsi que la régularisation des collègues détachés depuis plusieurs années sur des postes, qui les demandent au mouvement et qui ne les obtiennent finalement pas car ils sont primés par la règle de l'ancienneté. Si nous restons très attachés à l'application de la règle de l'ancienneté, il convient de s'interroger sur la position de ces collègues, qui se voient primés au mouvement sur leur demande d'être régularisés sur des postes qu'ils occupent souvent depuis plusieurs années.

Concernant les affectations ALD, être affecté « à la disposition du directeur » signifie que l'agent n'est pas mis sur un poste précis, il est affecté « sans poste fixe » à la résidence ou dans le département par la direction, selon les besoins des services. En fait, l'agent n'est titulaire d'aucun poste. Il restera ALD tant qu'il n'aura pas obtenu un autre poste lors d'un mouvement ultérieur (suite à sa demande).

Il est important ici de dire que la majorité des ALD sont des agents arrivés sur leur département par le jeu des priorités, et pour l'immense majorité, par le jeu des rapprochements de conjoints. La DG met en avant le bon taux de satisfaction pour les demandes de rapprochement, mais l'explosion du nombre de ces agents en statut très précaire est la conséquence directe d'une gestion à court terme qui dure dans le temps et engendre stress et instabilité. Cela va devenir la norme.

La CGT opposée à la précarité des affectations, souhaite un maximum d'agents affectés en postes fixes.

Car les conséquences de ce statut ALD sont nombreuses : encore une fois, de nombreux postes fixes sont laissés vacants après le mouvement général de mutation, alors qu'ils ont été demandés. En effet, ce statut est souvent considéré comme une variable d'ajustement pour les directions d'affectation et ressenti comme un siège éjectable ou une situation de "bouche-trou" pour l'agent concerné. Cette situation de précarisation générale s'amplifie à chaque mouvement de mutation. Cette mobilité est pénalisante pour l'agent car il n'a pas le temps d'être formé, et peut être à tout moment, muté sur un service complètement différent.

Dans le cadre de la réforme territoriale, cette mobilité géographique risque de s'accroître. Aujourd'hui, dans la majorité des départements, l'agent mettra plusieurs années avant d'accéder à un poste fixe.

En outre, alors que le mouvement de mutation des agents est national, dans le respect de souhaits des agents et en fonction de leur ancienneté administrative, les ALD sont nommés à la discrétion de la direction. Leurs vœux sont formulés à titre indicatif et la décision s'effectue sans vote des élus en CAP locale. Ainsi, ces affectations "au profil", accompagnées également de "personnels détachés", se réalisent au mépris des règles objectives. Ces "arrangements" accentuent la remise en cause des droits et garanties d'affectation sur des critères connus et communs à tous, objectifs et précis, comme par exemple la règle de l'ancienneté administrative.

Cette situation marque la précarisation des affectations, le développement d'une sujétion personnelle à la hiérarchie et du favoritisme. Le rôle des CAP locales en est amoindri.

Concernant le mouvement de mutation dans le Lot et Garonne, ce sont 23 mouvements B qui sont prononcés à l'issue de la CAP nationale, mais seulement en réalité 7 arrivées extérieures au département.

Au final à l'ordre du jour de cette CAP locale, nous avons à étudier 32 demandes de mouvements qui ont fait l'objet d'une fiche de vœux de la part des agents concernés. Sur ce nombre, 9 fiches correspondent à des demandes d'agents ALD (à la disposition) dont certains sollicitent une autre affectation qu'actuellement. 27 demandes font l'objet d'une proposition d'affectation de la part de la direction locale dont 12 sont simplement des opérations de régularisation suite aux restructurations engagées dans le réseau DGFIP du Lot et Garonne.

Quoiqu'il en soit, le constat est simple : nous ne comblerons pas les 33 vacances d'emplois qui apparaissent en catégorie B pour le Lot et Garonne. Et ces vacances d'emplois vont continuer d'aggraver les difficultés de fonctionnement de nos services dans ce département, comme c'est le cas partout en France à la DGFIP !

A l'issue des déclarations, la présidente a apporté les réponses suivantes :

- Les agents ALD peuvent remplir une demande de vœux. Ils ne sont donc pas pris pour des pions...
- La liste des agents détachés sera donnée en fin de CAP.
- Le Lot et Garonne reste déficitaire de – 3 B à l'issue des mouvements de mutations.

Les PV des CAP des 16 juillet, 24 juillet et 2 novembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Examen du projet de mouvement local au 1^{er} septembre 2016

Affectation locale des agents suite au mouvement national et au restructuration de service :

- Modification entre 2 agents par rapport au projet : ils sont intervertis dans leur affectation définitive sur les services PCE et SIE à Agen
- 3 agents de la brigade nationale vont être envoyés au SPF d'Agen
- 3 contrôleurs n'obtiennent pas leur premier vœu malgré les interventions syndicales. La direction gère la pénurie en privilégiant la « nécessité de service » au détriment des choix des agents.

Prénom Nom	Affectation locale	Prénom Nom	Affectation locale
Philippe JOYEUX	SIE Marmande	Christine CONQUERET	SIP Marmande
Monique CLAVEAU	SIE Marmande	Valérie DUFAUD	SIP Marmande
Alain MARMIE	PCE Agen	Gwenaële TISSANDIER	PCRP Agen
Daniel ROSTIN	PCRP Agen	Véronique BONIS	T. Monflanquin
Francine TINGAUD	Trésorerie Duras	Franck HANIN	PCE Agen
Marie-Laure MOTHES	SPF Agen 1	Philippe BAQUE	EDR
Denis SACOURTADE	T. Villeneuve Mpale mais à disposition de la TPM Agen	Cécile SALVI	TPM Agen
Karine LE THOER	T. Marmande municipale	Virginie VARIN	EDR
Dominique BITAUBE	CDIF Agen	Maryline TRAUQUET	SPF Agen 2
Michel ARNAUD	Paierie départementale	Marie Noëlle RABOT	SIE Agen
Alain GOUPIL	SIP Agen	Geneviève BRANENS	SIP Agen
Martine ALSAT	SPF Agen 1	Patricia CROUZIL	SIP Agen
Marilyne COLMANT	TPM Agen	Jacques BOLZAN	EDR
Annie CHANQUET	Direction (RH)		

Pour information mouvement des géomètres

Loïc CHOUX	CDIF Agen (PTGC Agen)	Gilles MALAISE	CDIF Agen (PTGC VSL)
------------	-----------------------	----------------	----------------------

VOTE:	Pour : Administration + FO
	Contre : Solidaires + CGT

Explication de vote : la CGT ne vote pas contre les agents qui obtiennent leur affectation mais contre la situation globale des effectifs dans le réseau et la gestion des ALD qui sont trop nombreux alors que les agents concernés auraient pu avoir une affectation fixe.

Affectation locale des agents ALD :

- L'élu CGT intervient sur le cas d'un agent demandant en 1^{er} vœu Villeneuve Mple ou il y a des emplois vacants.
→ La direction locale considère que la situation du SIP d'Agen doit être prise en considération en priorité. La situation de cet agent pourra être revue au 01/01/2017.

Commentaires de la CGT : voilà à quoi mène la gestion de la pénurie : on priorise au détriment « des moins pires » ... Et, bien sur, seule la direction locale décide les priorités !

- La CGT rappelle que la situation d'un agent dont le 1^{er} vœu est Marmande devait être revu pour lui donner satisfaction dès que possible. La direction considère que la situation de sa trésorerie d'affectation actuelle ne permet pas de changement pour l'instant.

Prénom Nom	ALD	Affectation locale
Fabienne ANANELIVOUA	47	SIE Marmande
Malvina CHAPPARO	47	SIE Marmande
Christophe GEOFFRIN	47	PCRP
Danièle LABADIE	47	T.Casteljaloux
Laurent PICCININ	47	T.Aiguillon
Michel RABILLARD	Marmande	T.Duras puis T.Casteljaloux à /c du 01/10/2016
Magali CHAGNE	47	Direction (comptabilité)
Marine MOURLAN	47	TPH
Séverine LAGARDERE	47	SIP Agen
Laurence LECLERCQ	47	SIP Agen
Benoît BRANDALISE	47	TPM Agen

SITUATION des détachés

- 1 contrôleur est affecté au SIP Tonneins afin de prendre en compte sa situation particulièrement difficile, qui a été également abordée à plusieurs reprises dans les CAP nationales B.

Siégeait pour la CGT : Michel RABILLARD

Expert : Gilbert SOTTIL

Solidaire, pas solitaire ... J'adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,

A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN

